

# **Nations et nationalismes en France et en Allemagne**

**Chef de bataillon Gilles BARXELL**

**Mémoire réalisé au sein du groupe de travail “ nations et nationalismes ”**

**date de fin de rédaction : 8 avril 2002**

**directeur du mémoire : M. Pierre SERVENT**

# **Nations et nationalismes en France et en Allemagne**

## 1. Introduction

## 2. Les nations françaises et allemandes : contenu et constitution historique

### 2.1 Des origines à l'évolution ethnique au fil du temps

### 2.2 Le processus de construction historique

### 2.3 Les points communs et les oppositions

## 3. Principales formulations doctrinales de l'idée nationale

### Le code de la nationalité

## 4. Le nationalisme et ses manifestations en France et en Allemagne

### 4.1 Le nationalisme

### 4.2 En France

### 4.3 En Allemagne

## 5. Conclusion

### 5.1 L'européisme : un pangermanisme déguisé ?

### 5.2 L'avenir

## 1. Introduction

A la veille de la phase finale de la construction européenne, qui s'achèvera par une "Europe des nations", une fédération ou une confédération dont la nature reste à établir, il est intéressant d'étudier deux Etats-nations parmi les plus puissants de cet ensemble européen.

Quelles sont les origines de ces deux nations, comment se sont-elles constituées au fil du temps, quelles sont les conceptions mêmes dans ces deux pays de la "nation"? Quelle forme a pris l'expression du sentiment national à travers le nationalisme dans ces deux pays ?

Ces deux entités avaient par ailleurs longtemps leur propre logique géopolitique qu'elles ont poursuivie si souvent jusqu'à l'affrontement paroxysmique de ce dernier siècle.

Une synthèse est-elle possible entre ces deux antagonismes polymorphes ?

Ce mémoire tente de répondre à quelques unes de ces questions, en privilégiant parfois une approche anti-conformiste et en refusant les clichés traditionnels qui opposent, le Gaulois latinisé au Germain, la conception de la nation de Renan à la notion allemande supposée "ethnisciste" de la nation.

## **2. Les nations françaises et allemandes : contenu et constitution historique**

L'étude de deux nations invite naturellement à n'aborder que leur histoire et l'aspect contemporain. Or, cette approche paraît insuffisante car elle ne permet pas d'aller au fond des choses. Il semble donc nécessaire de s'interroger avant tout sur le contenu physique des populations de ces deux pays. En d'autres termes de répondre à la question : qui sont les ancêtres des français et des allemands actuels ?

### ***2.1 Des origines à l'évolution ethnique au fil du temps***

#### **2.1.1 la France : une germanité sous-évaluée**

Sur un fond de population préceltique, des celtes s'installent progressivement par vagues successives entre 1500 et 1300 avant JC, puis surtout entre 500 et 700 avant JC sur le territoire de la France actuelle.

En dehors de la Gaule "narbonnaise" qui constitue un cas particulier et où l'influence de populations d'essence méditerranéenne est réelle, le reste du pays, administré par les Romains à partir du I<sup>er</sup> siècle avant JC, ne subit pas de colonisation de peuplement susceptible de remettre en cause la nature de la population. En revanche, sur le plan culturel, on assiste bien à la naissance d'un véritable monde "gallo-romain", où le latin s'impose en tant que langue écrite notamment dans l'administration.

Les invasions du V<sup>e</sup> siècle dont on ne retient trop souvent que la date de la chute du *limes* sur le Rhin de 406, sont quasi exclusivement des invasions de peuples germaniques. L'un de ceux-ci, participant peu à la ruée de 406 s'établit un peu plus tard durablement et en grand nombre surtout au nord de la Loire ; il s'agit bien sûr des Francs, qui donneront d'ailleurs ultérieurement le nom au pays qu'ils ont occupé. La plupart des historiens estiment que 4 millions de gallo-romains ont été envahis par environ 600000 germains. Ce dernier chiffre, très sous évalué, minore complètement l'impact réel de l'apport germanique et nécessite un développement ultérieur.

La population dans les limites géographiques de la France actuelle restera alors stable jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à l'exception d'incursions normandes autour du X<sup>e</sup> siècle qui aboutira à la Normandie actuelle par des colonies de peuplement importants. Les autres incursions (Arabes, Sarrasins, Huns, Britanniques...) n'auront qu'un impact très marginal. Cette population est donc restée homogène sans apport extérieur pendant 14 siècles. Ceci contredit donc clairement l'affirmation très en vogue actuellement qui affirme que "la France a toujours été une terre d'immigration".

En revanche, de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à la seconde guerre mondiale, une importante immigration européenne (Espagne, Italie, Pologne...) estimée à plusieurs millions de personnes a lieu en France.

Mais ce n'est véritablement que depuis le début des années 60 qu'une immigration d'origine extra-européenne, essentiellement nord-africaine et africaine, peut permettre de dire que la France est devenue au XX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle seulement, une "terre d'immigration".

Sans négliger l'importance démographique de ces dernières vagues de peuplement, elles ne remettent pas en cause le fait que la France est un pays celtique avec un très fort apport germanique, majoritaire au nord de la Seine, partagé entre la Seine et la limite de la langue d'oïl, minoritaire dans le sud, pays de l'ancienne langue d'oc.

Rappelons que la limite entre langue d'oïl et langue d'oc se situe sur une ligne allant de Bordeaux à Clermont-Ferrand, Lyon, et le sud de la Savoie. Le franco-provençal, confiné sur les territoires de la Franche-Comté et de la région Rhône-Alpes actuelle, peut être assimilé à la langue d'oïl. Cette langue deviendra le Français moderne, tandis que la langue d'oc est à l'origine des dialectes méridionaux actuels.

La "germanité" de la population française a été sous-estimée par la plupart des historiens à tel point que l'on entend même fréquemment dire que la France serait un pays latin. Or, rien, hormis quelques aspects culturels limités d'ailleurs au sud, ne permet de justifier cette dénomination si ce n'est la langue. En effet, seule la langue, héritage gallo-romain est latine, mais l'apport latin ou méditerranéen sur le plan ethnique est mineur.

Comment justifier cette analyse qui semble peu conventionnelle ?

Ce thème de la France, pays "latin", apparaît assez tardivement, essentiellement à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour culminer de 1871 à 1940, en vue de faciliter

l'unification définitive du pays, délicate du fait de son hétérogénéité, et pour justifier artificiellement aux yeux des contemporains l'opposition avec l'Allemagne, pays des germains. Cette idée était séduisante pour le sud du pays et justifiait l'antagonisme au nord lorsqu'il fallait affronter dans des conflits à répétition ses propres lointains cousins.

Sur le fond du problème, l'ouvrage d'Hubert Kohler est clair :

- la Gaule “ Belgique ” était déjà germanique bien avant les grandes invasions,
- les incursions germaniques en Gaule sont continues avant l'effondrement de 406,
- les dynasties mérovingiennes, carolingiennes et capétiennes, toutes éminemment “ germaniques ” se sont maintenues au pouvoir sans contestation pendant des siècles ; comment expliquer que cela soit possible sans le soutien d'une assise démographique germanique ?
- après les grandes invasions, le poids démographique s'inverse brutalement et définitivement au profit du nord ; le centre d'inertie démographique du territoire français est le pays de la langue d'oïl et ceci depuis le V<sup>e</sup> siècle ; les villes sont plus nombreuses au nord à partir de cette époque alors que c'est bien l'inverse au Bas-Empire,
- enfin, la toponymie germanique au nord de la Seine est frappante.

Comme je l'ai déjà évoqué précédemment, les Germains majoritaires au nord de la Seine et à parité démographique entre la Seine et la limite du pays de langue d'oïl, ont adopté les dialectes latinisés parlés par les autochtones celtiques, car ces parlers bénéficiaient d'un support écrit dans l'administration impériale romaine ; sur le territoire de l'Allemagne actuelle, au contraire, les dialectes germaniques non soumis à l'influence du latin en tant que langue écrite, ont pu se maintenir et évoluer jusqu'à nos jours.

### 2.1.2 L'Allemagne : un pays germanique et le berceau des celtes

Rappelons en effet tout d'abord que le berceau supposé des celtes est le sud de l'Allemagne.

Essentiellement peuplé par des celtes au début des temps historiques, le territoire de l'Allemagne actuelle est submergé vers le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. par les migrations des peuples germaniques venus du nord et de l'est. Etablis à l'origine en Scandinavie

méridionale, ceux-ci migrent, au cours de la seconde moitié du I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C., vers le sud et l'ouest. Leur expansion jusqu'au Rhin inférieur à l'ouest, et jusqu'à la Thuringe et la Basse-Silésie au sud, les entraîne, vers le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., sur le territoire des Celtes. Ils s'établissent en Allemagne et en Pologne, entre le Rhin et la Vistule ; les Cimbres et les Teutons au nord ; les Bataves, les Frisons, les Lombards et les Marcomans à l'ouest ; les Goths, les Vandales et les Gépides à l'est

Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, ce qui allait devenir l'Allemagne n'a connu que peu d'évolution dans la nature de sa population. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'Allemagne accueille ses minorités extérieures après la défaite de 1945 et après 1990, ainsi que des populations extra-européennes dès la fin des années 60, essentiellement des Turcs.

On peut donc dire que globalement, l'Allemagne a un fond de population germanique avec une influence celtique dans le sud du pays, en particulier en Bavière.

## ***2.2 le processus de construction historique***

### **2.2.1 La France : un Etat francilien en constante expansion**

L'histoire de France étant supposée connue par le lecteur et un exposé chronologique des faits ne présentant qu'un intérêt limité, il est néanmoins important de rappeler quelques étapes fondamentales du processus de construction historique.

A partir du noyau de peuplement franc situé à cheval sur le nord de la France actuelle, la Belgique et la Rhénanie, l'histoire de France se confond avec celle de l'Allemagne jusqu'au traité de Verdun de 843, où l'Empire carolingien de Charlemagne, est partagé entre ses trois petits-fils. A l'ouest, le territoire de Charles donnera naissance à la France, à l'est celui de Louis préfigure l'Allemagne. Au centre, la Lotharingie, peu viable disparaît assez vite.

Avec la féodalité, le premier capétien, successeur des carolingiens perd rapidement toute autorité sur ses vassaux et ne contrôle véritablement qu'un petit territoire situé entre Paris et Orléans. Mais sa dynastie, par le jeu de la patience, de la diplomatie,

des conflits et quelquefois des mariages, va petit à petit agrandir le royaume au détriment des grands féodaux. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, le territoire a atteint à quelques régions près sa dimension actuelle.

Il est important de constater que la France s'est constituée autour d'un royaume du nord du pays, en s'appuyant sur la primauté démographique de cette même aire de peuplement et a imposé au sud sa langue, le Français. Ainsi, par exemple, c'est à un baron francilien, Simon de Montfort, que le souverain s'adressera pour réduire les "Albigeois".

Il existe effectivement une réelle fracture nord-sud protéiforme que des siècles de centralisation jacobine n'ont que très difficilement réussi à atténuer. Cet état de fait traduit en réalité une prépondérance du nord sur le sud qui pourrait être illustrée aisément dans tous les domaines. (démographie, politique, économie, littérature, sciences,...)

### 2.2.2 L'Allemagne : un Etat récent construit autour de la Prusse

L'histoire de l'Allemagne nécessite un développement plus important.

A l'époque franque, Charlemagne et les Carolingiens contrôlent la majeure partie du territoire de l'Allemagne actuelle. Au X<sup>e</sup> siècle, comme en France, les Carolingiens de Germanie laissent le pouvoir à une autre dynastie. Ce sont les Saxons et Otton Ier fonde en 962 le Saint Empire Romain Germanique qui ne disparaîtra qu'en 1806.

A cette époque, l'unité du pays n'est que linguistique mais les empereurs affirment leur droit sur Rome et sur l'Eglise et leur suzeraineté morale ou effective sur les autres souverains chrétiens.

Cet empire multi-féodal n'affirme son universalité que sous quelques monarques puissants comme Frédéric Barberousse ou Frédéric II.

A la mort de ce dernier, les liens entre l'Italie et l'Allemagne se rompent et la dynastie échoit aux Habsbourg qui sont les princes territoriaux de l'Autriche.

En réalité, l'unité de l'Allemagne s'est construite autour de la Prusse des Hohenzollern. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la Prusse n'est qu'un petit Etat centré sur Berlin comparable en taille au Royaume de Hugues Capet du X<sup>e</sup> siècle.

Or, grâce à deux souverains d'exception, Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II, la croissance de la Prusse par annexions, guerres, politique, union monétaire et

douanière avec les autres états allemands est irrésistible et aboutit à la naissance de l'Empire allemand de Bismarck en 1871.

### ***2.3 Les points communs et les oppositions***

Pour les deux nations, on peut donc constater que le fonds de population est sensiblement identique : germanique avec influence celtique pour l'Allemagne, celtique avec influence germanique pour la France.

Dans les deux cas, les Etats se sont constitués autour d'un petit royaume du nord centré sur la future capitale, grâce au patient travail d'une dynastie.

Unifié tardivement, l'Etat allemand succède à l'unité linguistique.

Au contraire, en France, l'unité étatique précède l'unité linguistique.

Les deux nations possèdent des identités régionales fortes mais sans une hétérogénéité telle qu'elle pourrait remettre en cause durablement l'unité du pays.

Un incontestable antagonisme nord-sud existe cependant dans les deux pays (en Allemagne, le sud est catholique, avec des populations à dominante celtique parlant des dialectes alémaniques, par opposition au nord plus germanique, protestant, avec des dialectes franciques).

### **3. Principales formulations doctrinales de l'idée nationale**

Cette deuxième partie a pour but de présenter les définitions de la notion de nation qui ont été développées par des intellectuels des deux pays.

#### **3.1 Définition étatiste :**

La définition la plus élémentaire et la plus évidente stipule que les habitants résidant et nés sur le territoire d'un Etat constituent une nation.

Naturellement, cette définition se contente d'enregistrer et de valoriser les résultats de rapports de force momentanés, c'est-à-dire identifie la nation à l'état. Elle est fragile et trop large par nature.

#### **3.2 FICHTE**

Après les défaites de la Prusse face à Napoléon et en réaction à ce qui est vécu comme un vrai drame national, Fichte définit dans son œuvre " discours à la nation allemande " (1808) sa conception de la nation.

Il défend avec ferveur le développement d'une conscience nationale allemande en mêlant les notions de langue et de spiritualité avec celle de nation. Son œuvre aura une influence considérable sur les développements ultérieurs de l'histoire politique allemande.

*" Aimer la liberté et ne pas s'en effrayer, avoir une conception claire de ce que fut la nation par nature sans en avoir réellement conscience, croire à la spiritualité et poursuivre par la liberté le développement éternel de cette spiritualité "*

#### **3.3 G. HERDER**

Souvent considéré comme le fondateur de la conception " ethniste " de la nation, Herder identifie la nation à un groupe d'individus parlant la même langue.

*" Un peuple, encore plus un peuple non civilisé, a-t-il quelque chose de plus cher que la langue de ses pères? C'est en elle que réside la richesse de ses idées en tradition, histoire, religion, principes de vie, tout son coeur et son âme. Prendre à un tel peuple sa langue ou l'abaisser signifie lui prendre la seule propriété immortelle "*

*qui passe des parents aux enfants [...] Qui me prend par force ma langue, veut m'enlever aussi ma raison, ma manière de vivre, l'honneur et les droits de mon peuple. En vérité, comme Dieu tolère toutes les langues du monde, de même un souverain doit non seulement tolérer, mais aussi respecter les diverses langues de ses peuples. "*

extrait de "*Lettres sur le progrès de l'humanité* (1793 - 1797)

### **3.4 Julius LANGBEHN**

La conception de Langbehn prône l'approfondissement des valeurs propres de la nation. C'est une forme de repli sur soi, ethnocentrée, avec des relents de "volonté de puissance" qui caractérise une notion à la limite du pangermanisme qui sera abordé plus loin.

*" Un peuple qui se concentre sur lui-même acquiert ainsi sans le vouloir une grande puissance sur les autres. Concentration signifie attraction. Lorsque la souveraineté d'un peuple sur un autre se fonde sur la supériorité intrinsèque du premier, elle est parfaitement justifiée et ne peut qu'être utile au second.*

*La haute noblesse d'Europe est en majeure partie d'origine germanique. Ainsi, l'Allemand, aristocrate, gouverne déjà l'Europe ; démocrate, il gouverne déjà l'Amérique. "*

### **3.5 Ernest RENAN**

Cette notion "française" est traditionnellement opposée à celle d'Herder. L'ethnie, la race ou la langue ne sont pas mis en avant mais seulement la volonté de vivre ensemble, et dans une large mesure également l'histoire commune et le projet à venir.

*" Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre, dans le présent.*

*Une nation est une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a fait et de ceux qu'on est disposé à faire encore ; elle suppose le passé ; elle se*

*résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune.*”

### **3.6 MICHELET**

Spirituelle et patriotique, la conception de Michelet est fondée sur le peuple, l’armée, et le drapeau. Cette notion doit être partagée par tous, même par les plus démunis.

*“ La France, voilà la Patrie ! Tout ceci, c’est comme un seul homme. Même âme, et même cœur. Tous mourraient pour un seul ; et chacun doit aussi vivre et mourir pour tous.*

*La Patrie, ce Dieu invisible en sa haute unité, est visible en ses membres, et dans les grandes oeuvres où s’est déposée la vie nationale. Au reste pour l’enfant, l’intuition durable et forte de la Patrie, c’est avant tout l’école, la grande école nationale où les enfants de toute classe, de toute condition, viendraient, un an ou deux, s’asseoir ensemble, et où l’on apprendrait rien d’autre que la France.*”

Il attribue également une grande importance à la “ fête publique ” dans l’éducation et la formation du patriotisme : *“ Tiens mon enfant, regarde ; voilà la France, voilà la Patrie. Tout ceci c’est comme un seul homme. Même âme et même cœur... ”*”

### **3.7 Charles MAURRAS**

La nation est présentée par ce théoricien comme “ naturelle ” ; l’homme en tant qu’animal social ne peut se passer du groupe, s’y épanouit, tout en lui étant reconnaissant pour ce que celui-ci lui apporte ; de plus, le groupe, et donc la nation en tant que corps social prime l’individu. Ainsi, pour Maurras, un petit enfant à sa naissance, doit tout à la communauté, et même s’il devenait un être exceptionnel, jamais il ne pourrait lui rendre ce qu’elle lui a donnée en termes d’éducation et de sécurité.

*“ Sans doute et avec une certaine liberté, nous adhérons à notre race, à notre nationalité, à notre nation, mais l’adhésion est sollicitée par une multitude de forces bienfaisantes, aimées et chéries ; la vie sociale fait essentiellement partie de la nature de l’homme, lequel n’existe pas sans la société. La nationalité est une*

*modalité de cet état naturel, c'est un fait social. L'homme a besoin de vivre en commun.*

*La nationalité dérive donc de la nature humaine affectée et multipliée par la société. Elle correspond à une masse de désirs, de passions, de besoins, d'aspirations, de coutumes, de moeurs, de manières d'être, de penser, de parler.*

*La patrie est où l'on est bien ; là où on est bien est la patrie."*

### **3.8 Fustel de COULANGES**

Sans mettre en avant la langue commune, celle-ci étant plutôt considérée comme une condition de l'émergence de nation qui s'épanouit à travers le partage des mêmes intérêts et souvenirs, Fustel de Coulanges souligne qu'une trop grande hétérogénéité culturelle, historique et linguistique handicaperait alors ce processus d'épanouissement.

*" Ce qui distingue les nations, ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur coeur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs, d'espérances. Voilà ce qui fait la patrie. Voilà pourquoi les hommes veulent marcher ensemble, ensemble travailler, ensemble combattre, vivre et mourir les uns pour les autres. La patrie, c'est ce qu'on aime.*

*Incontestablement, c'est parce que les hommes vivant sur le même territoire parlent la même langue, se réfèrent aux mêmes souvenirs, adhèrent aux mêmes valeurs, qu'ils ont pu devenir une communauté de citoyens et débattre de leur destin commun ; mais ce débat a de fortes chances de s'interrompre lorsque la langue ne sera plus la même, les références historiques différentes, les règles de vie sociale opposées. Lorsque se trouve dépassé un seuil acceptable de différenciation culturelle cesse alors toute possibilité d'action législative comme toute perspective de projet d'ordre collectif. "*

### **3.9 Définition de Staline :**

Craignant par dessus tout les " panismes " (panslavisme, panturquisme, panislamisme) au sein de l'empire soviétique, Staline s'est paradoxalement attaché à

mettre en avant les nationalités et donc les spécificités et les particularismes des grands groupes afin de les diviser.

Sa conception mérite d'être rappelée car, dans une large mesure, elle englobe toute les autres.

Pour le " petit père des peuples ", la nation, c'est :

- un territoire ;
- une communauté de destin historique ;
- une vie économique commune ;
- une langue ;
- un caractère national.

Si les définitions à connotation " ethniste " comportent des dangers et des limites car aucune nation actuelle de par le monde ne peut se prétendre ethniquement pure, compte tenu des mélanges qui ont toujours et partout eu lieu, la notion " volontariste " semble également bien trop idéaliste et trop restrictive. Comment en effet peut-on espérer voir perdurer et s'épanouir une nation au sein d'un Etat, dont les différentes composantes rassemblées ou non en communautés se distinguent par leur race, leur religion, leur culture, leur langue, leurs valeurs, leur patrimoine historique, leur mode de vie et donc leur projet ?

En réalité, si des différences apportent richesses et progrès, un peuple dont les diverses entités ne se retrouvent sur rien ne pourra poursuivre son destin au sein d'un Etat-nation, car, par ce simple état de fait, il ne voudra plus vivre ensemble et se forger un avenir commun.

### **3.10 Le code de la nationalité**

On ne peut raisonnablement étudier nos deux nations sans évoquer le code de la nationalité dans les deux pays.

Après avoir hésité initialement au XIX<sup>e</sup> siècle entre droit du sang et droit du sol, le code de la nationalité française est depuis resté enraciné sur le second de ses principes. Celui-ci tire sans doute son origine non pas de la conception volontariste de nation (Rénan) mais d'une vieille idée bonapartiste. Au fur et à mesure des conquêtes territoriales de la France, les étrangers nés sur le sol nouvellement français

deviennent français, en vue de fournir des soldats supplémentaires pour entreprendre plus facilement avec ces effectifs nouveaux de nouvelles guerres de conquêtes.

Très ouvert au départ, le code français a évolué récemment avec les réformes des années 90 qui ont introduit la nécessité pour les enfants d'étrangers nés sur le sol national d'une démarche volontaire. Chacun appréciera bien sûr si la dernière version, plus en cohérence avec la vision de Rénan est assez restrictive pour obliger le jeune issu de l'immigration à effectuer une véritable démarche volontaire ou si des conditions supplémentaires seraient nécessaires (connaissance de la langue et de la civilisation, autonomie économique) pour éviter un choix de nationalité dicté par la subsistance.

Le code la nationalité allemande, traditionnellement fondée sur le droit du sang, a fait l'objet d'une réforme récente qui est entrée en application en l'an 2000. Cette réforme rapproche le modèle allemand du modèle français même si l'accès à la citoyenneté allemande pour des enfants d'étrangers nés sur le sol allemand reste un peu plus restrictif que dans le cas français. Encore ce débat n'est il pas totalement clos, puisque certains membres les plus conservateurs de l'opposition actuelle affirment vouloir revenir à la loi antérieure.

Pour fixer les idées, les deux codes de la nationalité actuellement en vigueur dans les deux pays sont sommairement résumés.

### 3.10.1 Le code de la nationalité en France

La nationalité française s'obtient à la naissance ou par acquisition :

Etre français (selon le code de la nationalité voté en juin 1993)

#### Français à la naissance : un droit

1 - Attribution par la filiation : enfant né d'un parent français (les enfants de " couples mixtes " sont français à la naissance), que la naissance ait lieu en France ou hors de France, que la filiation soit légitime, naturelle ou adoptive.

2 - Attribution par la naissance en France (double droit du sol) : enfant né en France d'un parent lui-même né en France ou dans un territoire d'Outre-mer ou une colonie (Algérie) avant l'Indépendance. A partir du 1/1/1994, les enfants d'algériens

bénéficient toujours du double droit du sol et sont français à la naissance, si leur parent réside en France depuis cinq ans au moment de la naissance.

#### Français par acquisition

soit un droit

1 - Acquisition automatique (sans formalité) :

Avant 18 ans, si l'un des parents devient français (effet collectif)

Avant 21 ans, si incorporation dans l'armée française.

2 - Acquisition par simple manifestation de volonté entre 16 et 21 ans

(droit du sol simple): Avant 18 ans, être né en France, avoir sa résidence en France depuis 5 ans Après 18 ans, ne pas avoir été condamné à plus de 6 mois de prison ferme pour certains délits, ne pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'expulsion ni d'une interdiction du territoire

3 - Acquisition par simple déclaration après mariage avec un conjoint français:

2 ans de mariage, sauf lorsqu'il y a naissance d'un enfant avant ou après mariage (dans ce cas, aucun délai exigé), ne pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'expulsion ni d'une interdiction du territoire. Le gouvernement peut s'opposer par décret pour indignité ou défaut d'assimilation

#### Français par acquisition :

la naturalisation (un privilège accordé par décret)

1 - Conditions:

majorité du postulant (18 ans), assimilation " selon sa condition ", " bonnes vie et mœurs ", 5 ans de résidence en France mais possibilité de dispense. Celui dont le séjour est irrégulier ne peut acquérir la nationalité française.

2 - Procédure: désormais, toutes les décisions de rejet ou d'ajournement doivent être motivées.

### 3.10.2 Le code de la nationalité en Allemagne

Les enfants nés en Allemagne de parents étrangers acquièrent dans certaines conditions la nationalité allemande à la naissance. Ils doivent néanmoins choisir entre 18 et 23 ans s'ils veulent conserver la nationalité allemande ou bien la nationalité de leurs parents.

Les enfants qui, au moment de l'entrée en vigueur de la réforme du code allemand de la nationalité, étaient âgés de moins de dix ans, disposent d'un droit à naturalisation similaire.

De manière générale, les étrangers acquièrent, dans d'autres conditions, le droit à naturalisation après seulement 8 ans de séjour légal en Allemagne, au lieu de 15 jusqu'à présent.

Pour faire valoir leur droit à naturalisation, les demandeurs doivent justifier d'une connaissance suffisante de l'Allemand. D'autres critères sont nécessaires, notamment l'impunité et la fidélité à la Constitution. Les demandeurs doivent également être capables d'assurer leur subsistance en Allemagne.

Eviter le cumul des nationalités demeure le principe caractéristique du nouveau code de la nationalité. Les personnes souhaitant se faire naturaliser doivent donc en principe renoncer à leur nationalité première. Cependant, par rapport à la situation antérieure, la réforme contient des règlements d'exception généraux qui permettent dans certaines conditions de conserver cette autre nationalité. Ces règlements s'appliquent par exemple aux personnes âgées et aux persécutés politiques. S'il est impossible, d'un point de vue juridique, d'abandonner l'autre nationalité ou si cet abandon ne peut être exigé du demandeur, par exemple parce que la déchéance de nationalité s'accompagnerait de taxes élevées ou de modalités humiliantes, les personnes concernées peuvent conserver leur autre nationalité. Cela s'applique également aux personnes pour lesquelles la déchéance de cette autre nationalité comporterait d'énormes inconvénients, notamment de nature économique ou patrimoniale.

## **4. Le nationalisme et ses manifestations en France et en Allemagne**

### **4.1 le nationalisme**

Le dictionnaire Larousse définit le nationalisme en ces termes :

“ doctrine fondée sur l’exaltation de l’idée de patrie ou de nation ”, puis il ajoute “ mouvement politique d’individus qui prennent conscience de former une communauté nationale en raison des liens (langue, culture) qui les animent ”.

Selon Raoul Girardet, le nationalisme est la volonté de faire coïncider la réalité juridique de l’Etat avec la réalité sociologique du groupe national ayant pris conscience de son individualité. De là découle l’importance accordée aux symboles de la souveraineté dans le domaine du droit international, notamment la reconnaissance et la représentation diplomatique. De là découlent aussi tous les symboles des manifestations du nationalisme : drapeau, hymne national, armée.

De ce principe “ unitaire ” découle alors aussi l’inévitable principe d’exclusion : “ parti de l’étranger, juifs, francs-maçons, parfois protestants en France, étrangers, internationalistes, cléricaux suspectés d’obéir à une instance d’obédience internationaliste... ”.

Par ailleurs, l’enseignement de l’histoire tient un grand rôle dans l’entretien et l’exaltation de toute mystique nationale. C’est de cet enseignement que se nourrissent tous les mythes collectifs du nationalisme. De l’exaltation du passé national naît alors inévitablement l’affirmation de la valeur universelle de la civilisation nationale.

La volonté de puissance, le sentiment exprimé de supériorité conduit naturellement à la recherche de l’expansion culturelle économique, territoriale. Inversement, autour d’une grandeur menacée, l’idéologie se trouve alors dominée par l’inquiétude ou l’angoisse face à une agression intérieure ou extérieure.

### **4.2 Le cas français : de puissance majeure en Europe à l’Empire colonial**

L'Etat français n'a eu de cesse tout au cours de son histoire de s'étendre au-delà des frontières de la langue française. Si l'on suit le fil conducteur des langues et selon l'ethniste très controversé François Fontan, la France exercerait toujours son emprise sur les peuples corse, alsacien, flamand, breton, basque, catalan et surtout occitan.

Cette idée surprenante peut cependant être illustrée par la très tardive unification linguistique de l'Etat français. En 1850 en effet, dans de nombreuses régions françaises, on ne parle pas ou peu le Français ; en Bretagne, en Alsace Moselle, et surtout dans la quasi-totalité des territoires de la langue d'oc, plus de la moitié de la population ne parle pas le Français. Selon ce théoricien, la France serait donc le pays de la langue d'oïl, autrement dit la moitié nord du pays amputé de la Bretagne, de l'Alsace-Moselle, et de l'extrême nord (dialectes flamands), qui au fil des siècles a imposé sa langue, dans les régions rattachées à travers l'administration. La centralisation, initiée dès le XVII<sup>e</sup> siècle et accentuée par le jacobinisme républicain, aurait alors achevé de créer la France où les habitants se sentiraient enfin français car parlant français ! Cette nation durement forgée pourrait pourtant à nouveau basculer dans le travers des identités régionales, à cause de la décentralisation initiée en 1982 qui aurait réveillée des particularismes en sommeil ; préservée par son insularité, la Corse s'affirmerait en tête de ce mouvement.

D'un point de vue plus général, la puissance économique et surtout démographique de la France est à son apogée au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. Ceci l'a conduit à une domination culturelle et linguistique puis politique et militaire avec la Révolution et l'Empire

Se heurtant à l'Europe, puis à la Prusse , les défaites de 1815 et surtout de 1871 vont conduire le nationalisme français à limiter son expression en termes d'ambition territoriale sur le continent, pour trouver un exutoire dans l'expansion coloniale. Ce nationalisme français a en effet conduit l'Etat central à bâtir un empire quasi-planétaire au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle notamment en Afrique et en Extrême Orient. Il a été l'empire le plus vaste bâti par toutes les métropoles européennes après celui des Britanniques. Encore aujourd'hui, “ les confettis de l'empire ”, les DOMTOM constituent de remarquables atouts stratégiques.

Le nationalisme français s'exerce aussi encore aujourd'hui dans d'autres domaines :

“ l’exception culturelle ” française, la francophonie, l’idéologie des droits de l’homme, la dissuasion nucléaire ou la volonté affichée de faire parti des cinq “ grands ” et de continuer à jouer un rôle dans le jeu géopolitique mondial.

Dans le domaine de la politique intérieure, le nationalisme est resté longtemps partagé entre la droite et la gauche sous couvert d’une certaine forme d’universalisme. Après l’affaire Dreyfus, la gauche française de plus en plus internationaliste laisse progressivement à la droite ce monopole.

Enfin dans une dernière période, qui remonte aux années 80, le nationalisme politique est rejeté à l’extrême droite, et sa figure emblématique, le Front National regroupé autour d’un “ chef charismatique ” atteint 15% des suffrages aux présidentielles de 1995 et aux régionales de 1998.

Mais le processus de construction européen, avec les traités de Maastricht et d’Amsterdam, provoque une réaction nationaliste d’abord timide puis plus vigoureuse. Plusieurs hommes politiques de différentes sensibilités prennent leur distance avec la construction européenne (De Villiers, Pasqua, Chevènement...) et se reconnaissent dans le vocable de “ souverainistes ”.

Simultanément, le poids électoral du Front National s’effrite ; ne peut-on y voir là le signe d’un sentiment national fort dont le peuple était demandeur, un temps laissé à la marge de l’échiquier politique, puis repris par des hommes politiques plus modérés ?

### ***4.3 Le cas allemand : de la colonisation à l’est aux pangermanismes***

Contrairement à la France, L’Allemagne n’a pas forgé d’empire colonial à l’exception de la période 1871-1914 où elle colonise notamment, le Togo et le Cameroun en Afrique et quelques territoires dans le sud-est asiatique. Ces faibles possessions lui seront d’ailleurs confisquées dès 1919 après la défaite militaire sur le continent. En revanche, les Allemands ont colonisé une partie de l’est européen, ce qui sera développé plus loin.

Alors que la France s’affirme comme un Etat unitaire, centralisé, fermé (un territoire fait partie de la France ou non), l’Allemagne apparaît comme un “ Empire ” fédéral,

décentralisé, ouvert, c'est à dire avec des Etats-satellites ou des régions germanophones à la périphérie de l'Etat central plus ou moins sous influence.

Le nationalisme allemand peut prendre la forme de concepts divers qui se traduiront souvent par des faits politiques.

#### 4.3.1 Le " petit " pangermanisme

Après les défaites de 1806 et 1807, à l'université de Berlin, les philosophes Fichte et Schleiermacher exaltent le patriotisme et le sentiment du devoir envers la collectivité.

C'est là que naît le principe de " germanité " : le Saint Empire Romain Germanique est mort ; de ses cendres doit renaître une vaste communauté linguistique dont la Prusse est prête à prendre la tête, elle qui donne l'exemple de la discipline, de l'organisation, de l'abnégation.

Encore pertinent aujourd'hui, ce concept de petit pangermanisme vise à réunir en un Etat tous les territoires où les populations de langue allemande sont majoritaires.

#### 4.3.2 le " grand " pangermanisme

Celui-ci trouve sa source dans une frustration identitaire née de l'échec de la germanité face à la latinisation de l'Occident. L'adoption, entre autres par les Francs, les Normands et les Varègues à l'est, de la langue de leurs sujets confinent la germanité au centre de l'Europe.

Or, pour les grands pangermanistes, le monde aurait été germanique donc allemand de l'atlantique au pacifique, si les tribus germaniques avaient maintenu leur langue dans les territoires conquis par la force.

Le but final est donc l'union politique autour de l'Allemagne de tous les peuples d'origine germanique du continent eurasiatique, autrement dit, la quasi totalité des peuples d'Europe, car tous les territoires des pays de l'Europe actuelle ont été atteints dans des proportions variables par des incursions de tribus germaniques, lors de la chute de l'empire romain d'occident !

### 4.3.3 Une expression du nationalisme allemand en Europe : la colonisation de l'est européen, reflux, combat pour le droit des minorités.

Entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècles, la population allemande connaît une croissance démographique majeure, passant de 3 millions d'habitants à 8 millions. Ce trop-plein engendre une dynamique de colonisation vers l'est. A cette époque, plus de 400000 allemands quittent leur patrie d'origine en direction de l'est européen, pour s'implanter dans quatre régions principales : le pays de l'Oder et la Silésie, les Alpes orientales, la Bohème, et la Transylvanie.

Cette colonisation peut être comparée à la colonisation française en Afrique au XIX<sup>e</sup> siècle, en associant l'idée de l'évangélisation de terres demeurées païennes comme les Etats Baltes. Jusqu'à la bataille de Tannenberg en 1410, l'ordre des chevaliers teutoniques encourage le mouvement de colonisation germanique de Prusse.

Ce phénomène se ralentit au XIV<sup>e</sup> siècle sous l'effet de la grande peste noire, de la Réforme, de l'impérialisme de Charles Quint mais surtout de la guerre de trente ans. Les terres germanisées au Moyen age restent souvent autonomes au sein des Etats qui les englobent ; l'Empire autrichien encourage par ailleurs la poursuite de la germanisation pour lutter contre les Turcs alors que la dynastie des Romanov souhaite moderniser la Russie en s'appuyant sur les élites allemandes.

Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'en 1820, les terres de Russie connaissent un phénomène marqué de colonisation allemande, utile à la lutte contre l'ennemi ottoman.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le peuplement allemand dans l'Empire russe et austro hongrois était devenu une réalité géopolitique susceptible de bouleverser l'équilibre des Etats.

En 1919, 7,6 millions d'Allemands sont séparés de l'Etat de la République de Weimar et viennent s'ajouter au minorités de l'est européen.

Dès 1923, le chancelier Streseman mène alors une politique visant à protéger les caractéristiques culturelles des Allemands de l'extérieur en attendant que ceux-ci puissent de nouveau servir de levier de la politique allemande vers l'est et abattre les frontières que l'Allemagne ne peut admettre. La politique allemande de défense des minorités (allemandes ou non) est née !

Celle-ci reprendra après la seconde guerre mondiale en particulier à la fin du XXe siècle.

Avant de développer cette dernière phase, une digression sur le national-socialisme s'impose compte tenu de l'importance historique de ce mouvement.

#### 4.3.4 Le national-socialisme

Le nazisme ou national-socialisme est d'abord un mouvement politique né au début des années 20 en Bavière et incarné par un petit parti politique ( NSDAP, parti national socialiste allemand des travailleurs) dont Adolf Hitler est le 7<sup>ème</sup> membre.

Nationaliste comme d'autres petits groupuscules de l'époque, cette mouvance se distingue cependant par l'introduction dès le début dans son programme d'une dimension " socialiste ", viscéralement anticapitaliste.

Enoncé par le chef du parti dans le livre " Mein Kampf " (mon combat), la doctrine tire son inspiration de lectures d'auteurs comme Maurras, l'anarcho-syndicaliste, Georges Sorel, le philosophe Nietzsche, et le raciste français Gobineau.

Massivement financé par les grands industriels allemands pour faire barrage aux communistes, le parti met très vite au second plan la dimension " socialiste " et l'impossible synthèse entre le nationalisme pangermaniste et la révolution sociale anticapitaliste originelle est tranchée définitivement en 1934, pendant la fameuse nuit des " longs couteaux " où les plus " gauchistes " du mouvement sont éliminés avec leur chef de file Ernst Röhm.

Deux tendances continuent pourtant à cohabiter au sein de la direction même du parti et de l'Etat allemand.

La première tendance incarnée par Adolf Hitler en personne renvoie au " petit " pangermanisme dont la doctrine est par ailleurs appliquée. Tous les peuples germanophones sont effectivement regroupés au sein de la " grande Allemagne " : Sarrois, Sudètes, Autrichiens, minorités allemandes de Bohème-Moravie, de Pologne, de Belgique, Luxembourgeois, Alsaciens, Mosellans...

Sur le plan de la politique extérieure, le Führer rompt avec la géopolitique allemande traditionnelle et continentale en tentant constamment mais sans succès un rapprochement, une alliance avec la Grande-Bretagne. Il n'a en revanche que mépris pour la France, atteint selon lui de dégénérescence raciale, pour la Pologne ou la

Russie peuplés de “ sous-hommes slaves ”, pour les Etats méditerranéens ou les petits Etats d’Europe.

Issu d’une famille catholique, il s’accommode de l’attachement de son peuple au christianisme, trouvant un compromis avec la papauté et les autorités religieuses de son pays dans le style concordataire “ napoléonien ”.

Curieusement d’obéissance quasi “ jacobine ”, il fait administrer l’Etat de manière bureaucratifiée et centralisée, cas unique dans l’histoire allemande. Fasciné par l’industrie et le progrès technique, il veut faire de l’Allemagne une nation moderne à la pointe de la civilisation occidentale.

Très “ national-allemand ” et conscient de l’hétérogénéité ethnique de son peuple, Hitler reste prudent dans son approche raciale et met officiellement sur un pied d’égalité les 5 “ races ” européennes reconnues à l’époque (nordique, alpine, orientale, méditerranéenne, dinarique). Seuls les sémites, noirs et jaunes sont considérés comme des “ sous-hommes ”.

La seconde tendance est incarnée par Himmler, chef de la SS, cet Etat dans l’Etat, sorte de nouvelle aristocratie raciale officiellement fondée sur le mérite.

Clairement paneuropéenne, cette mouvance tire une partie de ses sources dans le “ grand ” pangermanisme. Pour ses adeptes, un Russe, un Français, un Espagnol ou n’importe quel homme correspondant aux critères raciaux de la race nordique (dolicocéphalie, grande taille, cheveux et yeux clairs) a autant de valeur qu’un petit Bavarois basané et brachycéphale !

Violemment antichrétien compte tenu des origines sémitiques du christianisme, Himmler veut revenir au paganisme originel des germains en y apportant quelques concepts modernes (déisme, panthéisme mystique, adoration des lois de la nature et du cosmos...). Puisant certains mythes dans l’épopée des chevaliers teutoniques et de la colonisation passée de l’est européen, il est fasciné par le paysan-soldat, l’agriculture, le “ retour à la terre ” et n’a que mépris pour les intellectuels ou les sciences.

Ces deux tendances cohabiteront sans jamais conduire ni à l’affrontement ni à la victoire de l’une sur l’autre.

Il paraît inutile de revenir ici en détail sur l'extermination des juifs et des tziganes d'Europe ni sur les crimes commis par le régime nazi envers le peuple allemand lui-même : eugénisme, arrestations des communistes, purges en particulier celle réalisée après l'attentat de 1944,...

Sans parler non plus du bilan pour l'Europe, celui de l'Allemagne est lourd après la défaite :

- 6 millions de morts (pertes militaires nationales estimées),
- perte d'1/3 du territoire,
- occupation par des troupes étrangères et création de deux Etats antagonistes,
- défiance de la population envers leurs élites jugées responsables du désastre et sentiment de culpabilité du peuple dont les effets commencent seulement à s'estomper aujourd'hui.

Si le nazisme a fait des emprunts au concept générique de nationalisme, ce n'est pas à proprement parler un " nationalisme ".

Le nazisme était plutôt un totalitarisme, dans la mesure où il visait à changer non seulement l'Etat (rupture démocratique vers une dimension aristocratique et corporatiste) ou le monde (die " national-sozialistische Weltanschauung ", la conception national-socialiste du monde était globale) mais aussi l'homme lui-même, dans sa dimension spirituelle et physique (avènement du " surhomme ").

#### 4.3.5 la situation après la seconde guerre mondiale

Après la défaite du III<sup>e</sup> Reich, 12 des 16,5 millions d'allemands habitant hors des frontières des deux futures Allemagnes sont expulsés vers leurs pays d'origine, à l'exception des 2 millions d'allemands vivant en URSS.

Mais très rapidement, la logique fédéraliste qui s'oppose à la logique interétatique encourage le réveil progressif des vellétés minoritaires et régionalistes. Selon Aymeric Chauprade, plusieurs leviers d'action sur l'initiative des Allemands agissent au niveau européen sur les institutions de la construction européenne en vue d'atteindre deux objectifs :

- faire pénétrer le droit des minorités dans le droit européen et dans le droit international et faire en sorte que la notion d'appartenance citoyenne à un Etat soit dépassée par la logique d'appartenance à une communauté ethnique,
- promouvoir la coopération transfrontalière de manière à transformer les frontières étatiques en de simples frontières administratives avant de les abolir.

Parmi ces leviers institutionnels, citons :

L'UFCE, Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes,

l'EMI, European center for Minorities Issues,

l'INTEREG, Institut international pour le droit des groupes ethniques et le régionalisme,

l'association Internationale pour la Défense des Langues et Cultures menacées,

le Bureau européen pour les langues moins répandues,

l'Association des Régions frontalières européennes,

l'Assemblée des Régions,

le Congrès des pouvoirs locaux et Régionaux de l'Europe,

le Comité des Régions.

Les résultats obtenus sont d'ores et déjà significatifs :

en matière de droit des minorités :

la " déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques " du 18 décembre 1992 ;

L'étape suivante serait d'obtenir de l'ONU le droit à la " Heimat ", pays natal ou des ancêtres, qui devrait ouvrir un droit au retour ou un droit à des réparations pour les minorités (éventuellement allemandes !) chassées lors des épurations ethniques.

Dès 1991, la Hongrie, la Croatie et les pays baltes ont voté des lois visant à indemniser les Allemands ayant été victimes de spoliation. Quant à la République tchèque, elle est fortement encouragée à prendre le même chemin.

L'Allemagne a aussi obtenu une convention signée en 1995 pour protéger certaines minorités : Sorabes, Danois, Sintis et Roms.

Les résultats en matière d'autonomie des minorités ethniques et de coopération transfrontalière au niveau européen sont aussi non négligeables :

la Charte européenne des régions frontalières et transfrontalières du 20 novembre 1981, modifiée le 1<sup>er</sup> décembre 1995,

le traité de Karlsruhe du 23 janvier 1996 entre l'Allemagne, la France, la Suisse et le Luxembourg sur la coopération transfrontalière qui permet aux villes, communes et régions de conclure des conventions entre elles sans le consentement des gouvernements centraux,

la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe (1992), signée par la France en mai 1999, mais non ratifiée par elle un mois plus tard,

la convention cadre pour la protection des minorités nationales entrée en vigueur en février 1998 qui institue comme catégorie juridique l'identité religieuse ou ethnique, la convention sur la politique régionale des langues de mai 2000 qui fait de l'Allemand une langue de l'Alsace au même titre que le Français. (enseignement obligatoire pour tous les enfants dès le primaire).

Par ailleurs des régions transfrontalières européennes ou euro-régions ont été mises en place :

Alpen -Adria,

Arge-Alpenländer.

Une bonne demi-douzaines d'euro-régions ont été mises en place par l'Allemagne sur ses frontières tchèque et polonaise.

Dès 1990, l'Allemagne relance sa politique de " satellisation " de nouveaux pays, c'est à dire une mise sous influence économique, politique et culturelle. (Autriche, Tchéquie, Slovaquie, Hongrie, Croatie, Pologne).

Tous ces faits sont indiscutables et s'ils ne constituent pas nécessairement des manifestations d'une nouvelle volonté de puissance, ils sont sans doute l'expression d'un attachement des Allemands à leur spécificité nationale et à leurs intérêts de puissance majeure en Europe depuis la réunification.

Sur le plan de la politique intérieure, le " nationalisme " en sommeil forcé dans l'ex RDA jusqu'en 1990 n'a pas connu davantage de succès électoraux en RFA.

Dans les années 60 et 70, seul le NPD (parti national démocratique allemand) obtient ponctuellement des scores de l'ordre de 5% des suffrages exprimés à l'occasion de l'une ou l'autre élection locale ou régionale.

A la fin des années 80, un frémissement nationaliste semble se produire avec l'émergence du mouvement des "Republikaner" de Franz Schönhuber. Ponctuellement, ce parti totalise à plusieurs reprises près de 10% des voix lors de consultations non nationales ; mais depuis le début des années 90, les mouvements nationalistes marquent le pas, essentiellement du fait de leur fragmentation entre NPD, Republikaner et DVU (Union du peuple allemand).

Si des groupuscules ouvertement nazis existent toujours, ils n'ont aucun poids dans la société. En revanche, avec la réunification et les problèmes économiques de l'ex RDA, des incidents provoqués par des ultra-nationalistes, spontanés et sporadiques éclatent avec les communautés immigrées et la police.

Le meilleur rempart contre une résurgence de l'extrême droite semble bien être une fois de plus la droite conservatrice du CDU et surtout sa composante historiquement la plus dure, la CSU bavaroise.

En septembre 2002 pour les élections au Bundestag, la droite allemande va en effet se regrouper derrière Edmund Stoiber, leader bavarois de la CSU, considéré par ses opposants comme très à droite. Populiste, il préconise un retour vers le modèle social allemand qui "aurait déjà fait ses preuves", s'inquiète de l'immigration débridée et refuse explicitement le supranationalisme de l'Union européenne.

## 5. Conclusion

### 5.1 *L'européisme : un grand pangermanisme déguisé ?*

L'idée européenne qui représente l'avenir des deux nations et nationalismes que nous venons d'étudier, n'est pas neuve. Selon Lucien Febvre, l'Europe est une création du moyen âge car le monde grec et l'Empire romain étaient en réalité centrés sur le bassin méditerranéen.

C'est l'époque médiévale qui lui apporte en effet ses traits communs : la seigneurie, les villes médiévales, l'art gothique, les églises qui peuplent les villes d'Europe. Ce qui distingue dès le début la France de l'Allemagne, c'est d'un côté l'héritage du monde romain face à la germanité originelle. Le fameux texte de Comynnes du XIII<sup>ème</sup> siècle révèle pour la première fois une fierté européenne opposée aux civilisations asiatiques, et le sentiment de l'appartenance à la chrétienté. L'idée européenne s'affirme par la papauté et le Saint Empire Romain Germanique qui lui fait concurrence et qui tente d'étouffer la formation du royaume de France.

Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, la France s'était toujours opposée à l'unification de l'Europe sous domination allemande, et notamment sous l'autorité des Habsbourg. Les géopoliticiens allemands pensent que la résistance française à l'intégration dans l'Europe germanique épuisa la France au profit de l'émergence anglaise au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ratzel comme Haushofer se sont élevés contre la politique d'équilibre des Etats défendue traditionnellement par la France et l'Angleterre, qu'ils concevaient comme une politique d'affaiblissement progressif de l'ensemble des européens et qui devait rendre possible l'émergence des Etats-Unis.

Pour ces géopoliticiens, l'hégémonie est la condition préalable et nécessaire à l'unité. Ils regrettent donc que la puissance maritime des anglo-saxons ait toujours empêché l'aboutissement des tentatives unitaires : les Habsbourg d'Espagne, la France de Napoléon, l'Allemagne du XX<sup>e</sup> siècle.

Pour la géopolitique allemande, l'unité européenne repose sur deux dynamiques unitaires fondamentales :

- le noyau de construction germano-français ; L'Allemagne accède à l'océan atlantique, par son alliance à l'ouest ;

- l'alliance de l'Allemagne et de la Russie. Elle est la seule condition à la réussite de l'unification eurasiatique ; par celle-ci, l'Allemagne se projette jusqu'au Pacifique à l'est.

Grâce à la fusion à l'ouest et à l'alliance à l'est, l'Allemagne domine le "festland", c'est à dire le continent eurasiatique et donc le monde.

Le panisme européen est aujourd'hui défendu par des courants idéologiques divers : de la social-démocratie d'Europe occidentale qui inclut l'Europe occidentale dans un vaste espace atlantique américano-européen jusqu'à des courants violemment anti-américains qui prônent l'unité de l'Eurasie entre la France, l'Allemagne et la Russie.

En France, la volonté de continuer le processus de construction européen ne rencontre plus d'opposition véritable qu'à l'extrême droite et chez les "souverainistes" (même les Communistes ont fini par s'y rallier).

Ces souverainistes trouvent dans leurs thèmes des idées empruntés aux "républicains jacobins", qui craignent que les notions véhiculées par l'héritage historique de la révolution disparaissent dans l'Europe, tandis que les nostalgiques de la "maison France" s'étaient toujours opposés aux tentatives passées d'unification historique.

Ayant peurs d'eux-mêmes, les Allemands sont presque unanimement pour l'Europe et s'y "enchaînent" volontairement, non pas dans une perspective d'absorption des autres nations mais pour conjurer de vieux démons.

## **5.2 L'avenir**

Voir la construction européenne comme une possibilité de l'Allemagne d'étendre son hégémonie sur le reste de l'Europe me paraît relever plus de la paranoïa que de l'analyse politique.

Compte tenu de l'histoire commune des deux peuples, de leur parenté ethnique qui a été largement développée, il apparaît que la France n'a plus rien à gagner à s'opposer encore à l'unification européenne pour plusieurs raisons :

- le monde ouvert et mouvant que nous connaissons aujourd'hui impose le regroupement des états dans des structures plus larges,
- l'équilibre entre la France et l'Allemagne s'est effondré au profit de la seconde au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour des raisons au départ démographiques. Aujourd'hui,

comme il y a un siècle déjà, la France pèse beaucoup moins que l'Allemagne tant démographiquement qu'économiquement. Le déséquilibre démographique pourrait cependant s'atténuer compte tenu de l'effondrement démographique de l'Allemagne au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle. (France : en 2000, 58 millions ; en 2030, 63 millions ; en 2050, 67 millions ; Allemagne : en 2000, 81 millions ; en 2030, 74 millions ; en 2050, 67 millions ; source, Quid 2002)

- ce déséquilibre, certes accentué par la germanité d'Etats comme l'Autriche, la Suisse (très majoritairement germanophone), le Luxembourg ou la Tchéquie et quelques Etats satellites de la RFA est contrebalancé par des nations cette fois authentiquement latines du sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Italie).

Le possible élargissement de l'Union à de nouveaux membres et l'enlisement de l'Europe dans les derniers sommets dès lors que l'on quitte le domaine strictement économique condamne d'avance une " Europe des nations " ou une confédération qui, à l'évidence, ne ferait pas le poids dans les négociations internationales. Quant à l'expression " fédération d'Etats-nations ", ce n'est vraisemblablement qu'une escroquerie sémantique. En France comme en Allemagne et davantage encore dans d'autres Etats européens (pensons au Royaume-Uni), les nationalismes restent vivants et empêchent des décisions rapides entre chefs de gouvernements des Etats membres, qui par souci électoral notamment, privilégieront toujours l'intérêt de leur pays d'origine.

De plus, la construction de l'Europe a été faite à l'envers. Dans la mesure où les grandes décisions et orientations véritablement politiques ne sont pas prises par une structure intégrée, l'Europe actuelle et en particulier la commission, sombre dans un juridisme tatillon aussi ridicule que nuisible qui viole d'ailleurs le principe de subsidiarité. A l'instar des Etats américains, qu'un pays d'Europe veuille autoriser la chasse de la palombe, qu'un autre permette la consommation de haschisch, qu'un troisième veuille produire du fromage au lait cru, voire qu'un autre encore veuille appliquer la peine capitale n'est pas important ! Ce qui compte, ce sont les décisions réellement politiques, qui doivent être prises au niveau européen !

C'est donc bien une véritable Europe fédérale qu'il faut ériger, et ceci le plus vite possible, en déléguant au niveau supranational, la politique extérieure, la défense, les orientations lourdes de la politique intérieure ainsi que toutes les décisions stratégiques.

L'idéal recherché par la partie française dans l'élaboration de ce processus serait d'y obtenir une parité avec l'Allemagne. De plus, pour dépasser les toujours renaissants antagonismes nationaux, le concept d'euro-régions peut éventuellement être développé.

Sur le plan diplomatique enfin, il paraît nécessaire d'adopter une politique " naturelle ". C'est-à-dire une politique de simple bon sens qui consiste, en ces temps préluant peut-être à un choc des civilisations, à tisser des liens de solidarité étroits avec des peuples qui se rapprochent le plus de nous, sur le plan ethnique, culturel, civilisationnel, religieux ; à savoir les Etats-Unis et la Russie.

## **BIBLIOGRAPHIE**

“ Géopolitique. Constantes et changements dans l’histoire ” Aymeric Chauprade

“ Nations et nationalismes ” Raoul Girardet

“ Présence germanique en France ” Hubert Kohler

- divers sites Internet

## TABLE DES MATIERES

1 Introduction.....	3
2 Les nations françaises et allemandes : contenu et constitution historique.....	4
2.1 Des origines à l'évolution ethnique au fil du temps.....	4
2.1.1 La France : une germanité sous-évaluée.....	4
2.1.2 L'Allemagne : un pays germanique et le berceau des celtes.....	6
2.2 Le processus de construction historique.....	7
2.2.1 La France : un Etat francilien en constante expansion.....	7
2.2.2 L'Allemagne : un Etat récent construit autour de la Prusse.....	8
2.3 Les points communs et les oppositions.....	9
3 Principales formulations doctrinales de l'idée nationale.....	10
3.1 Définition étatiste :.....	10
3.2 FICHTE.....	10
3.3 G. HERDER.....	10
3.4 Julius LANGBEHN.....	11
3.5 Ernest RENAN.....	11
3.6 MICHELET.....	12
3.7 Charles MAURRAS.....	12
3.8 Fustel de COULANGES.....	13
3.9 Définition de Staline :.....	13
3.10 Le code de la nationalité.....	14
3.10.1 Le code de la nationalité en France.....	15
3.10.2 Le code de la nationalité en Allemagne.....	16
4. Le nationalisme et ses manifestations en France et en Allemagne.....	18
4.1 Le nationalisme.....	18
4.2 Le cas français : de puissance majeure en Europe à l'Empire colonial.....	18
4.3 Le cas allemand : de la colonisation à l'est aux pangermanismes.....	20
4.3.1 Le " petit " pangermanisme.....	21
4.3.2 Le " grand " pangermanisme.....	21

4.3.3 Une expression du nationalisme allemand en Europe :	
la colonisation de l'est européen, reflux, combat pour le droit des minorités. ....	22
4.3.4 Le national-socialisme .....	23
4.3.5 La situation après la seconde guerre mondiale .....	25
5 Conclusion .....	29
5.1 L'européisme : un grand pangermanisme déguisé ?.....	29
5.2 L'avenir.....	30